

Mieux gérer les traumas dentaires dans sa pratique quotidienne

Réf. DPC : 98902525021



PROGRAMME INTÉGRÉ



540 € TTC
0€ reste à charge*



10H



EFFECTIF MAX. PAR SESSION : 200



DATES DE SESSIONS 2026 :

DU 16/02 AU 08/07 DU 18/05 AU 17/06
DU 16/03 AU 16/08 DU 15/06 AU 04/11
DU 13/04 AU 02/09

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Formation à destination des **CHIRURGIENS-DENTISTES EXERÇANT EN France** soit en libéral, soit en tant que salarié d'un centre de santé dépendant de l'ANDPC, d'un centre hospitalier ou d'un cabinet indépendant.

OMNIPRATICIENS

Aucun prérequis nécessaire

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Dr Elisabeth DURSUN
PU-PH en Odontologie pédiatrique

Responsable Scientifique de la formation

Praticienne hospitalier en odontologie pédiatrique à Paris Congrès, à vocation clinique ou de recherche, nationaux et internationaux

Ses publications :

- [La croissance et la maturation du système dentaire, la minéralisation, l'éruption, la mise en occlusion et la permutation](#)
- [Soins bucco-dentaires pour les patients handicapés](#)
- [Endodontie, prothèse et parodontologie](#)



**Dr Elene Maria
FISTES**
Dr en chirurgie
dentaire

Enseignante en chirurgie buccale au CHU de Nice



Pr Alexis GAUDIN
MCU-PH, Nantes

Professeur au département d'endodontie, faculté de chirurgie dentaire, Université de Nantes
Vice-président de la Société française d'endodontie (SFE)



**Pr Thomas
MARQUILLIER**
PU-PH, Lille

Praticien hospitalier en odontologie pédiatrique
Chercheur associé au Laboratoire Éducations et Promotion de la Santé (LEPS)



Dr Marjorie ZANINI
Dr en chirurgie
dentaire

Praticienne hospitalier en odontologie conservatrice et endodontie à la Pitié Salpêtrière à Paris
Co-directrice du Master Santé parcours Endodontie à l'Université de Paris

5

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

Établir le déroulé de la consultation d'urgence et la classification des traumas.

Analyser votre pratique en matière de prise en charge des traumas dentaires.

Actualiser vos connaissances sur ce sujet.

Savoir quelles procédures cliniques mettre en œuvre en urgence en fonction du trauma, pour tous les types de traumas.

Adapter le suivi ad hoc.

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Les données épidémiologiques rapportent une fréquence notable de traumas dentaires. Les atteintes, de type luxation ou fracture, peuvent se cumuler et/ou s'associer à des lésions des tissus mous et osseux, rendant **chaque situation clinique particulière**. Ces traumas sont des urgences vraies et le pronostic sur le long terme de ces dents, antérieures le plus souvent, **repose notamment sur la qualité de prise en charge**.

Cette formation, sous forme de séquences successives, commencera par le déroulé de la consultation d'urgence et la classification des traumas. Elle détaillera ensuite **la conduite à tenir en urgence pour les traumas sur dents temporaires**, dents permanentes matures/immatures et la prise en charge des complications. **Elle abordera aussi la gestion/orientation des traumas des tissus mous et osseux, ainsi que les traitements orthodontiques, restaurateurs et prothétiques**. Enfin, la prévention sera évoquée.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUE

- Cas cliniques
- Diaporamas commentés (vidéos)
- 2 questionnaires d'évaluation
- Forum d'échange avec les formateurs
- Références bibliographiques
- Fiches de synthèse

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Avant ou après la formation



La comparaison des résultats du questionnaire initial avec ceux du questionnaire final, permet aux participants de **mesurer l'acquisition de leurs nouvelles connaissances**.



L'audit clinique réalisé au début et en fin de formation sera complété par un plan d'action personnalisé d'amélioration des pratiques, envoyé à chaque apprenant. Les participants sont également invités à répondre à une enquête de satisfaction et à laisser leurs commentaires.

MODALITÉS DE VALIDATION



La formation est validée lorsque le participant l'a suivie dans sa globalité.



Les attestations de fin de formation sont déposées, après clôture de la formation, dans les espaces formation ADFDPC des participants ayant terminé leur formation.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- **Introduction et présentation** – 15 min.
- **Audit clinique selon les recommandations de la HAS** – 120 min.
- **Questionnaire initial d'évaluation des connaissances** – 15 min.

Module 1 - Consultation d'urgence et classification des traumas – 55 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Mener la consultation d'urgence en traumatologie.
- Décrire les différentes formes de traumas selon la classification de l'OMS modifiée par Andreasen.
- Rédiger un certificat médical initial..

Module 2 - Traumas des dents temporaires – 55 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Mettre en oeuvre la conduite à tenir en urgence suite à un trauma (luxation ou fracture) sur dent temporaire.
- Instaurer un suivi et radiographique.
- Diagnostiquer, intercéper et prendre en charge les complications.
- Lister et/ou identifier les répercussions possibles sur la dent permanente sous-jacente.

Module 3 - Fractures des dents permanentes – 45 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Mettre en oeuvre la conduite à tenir en urgence. suite à un trauma de type fracture sur dent permanente mature et immature.
- Instaurer un suivi et radiographique.
- Enoncer les propriétés des biomatériaux de coiffage pulinaire..

Module 4 - Luxations des dents permanentes – 45 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Mettre en oeuvre la conduite à tenir en urgence suite à un trauma de type luxation sur dent permanente mature et immature.
- Instaurer un suivi et radiographique.
- Enoncer le cahier des charges d'une contention post-traumatique.

Module 5 - Complications pulpaires et parodontales – 55 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Diagnostiquer les complications pulpaires et les complications parodontales.
- Informer le patient et son entourage des différentes solutions thérapeutiques envisageables.
- Évaluer les difficultés thérapeutiques et indiquer la conduite à tenir en fonction des compétences et du plateau technique.
- Réaliser la thérapeutique endodontique et instaurer un suivi clinique et radiographique.

Module 6 - Traumas des tissus mous et osseux – 25 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Mettre en oeuvre la conduite à tenir en cas de lésions des tissus mous et adresser à un spécialiste si besoin.
- Mettre en oeuvre la conduite à tenir en cas de trauma osseux et d'adresser à un spécialiste si besoin.

Module 7 - Traumatologie et ODF/ restauratrice/ prothèse – 15 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Déterminer les temps de cicatrisation post-trauma et le timing pour commencer/reprendre un traitement orthodontique.
- Lister les apports de l'orthodontie pour la prise en charge de certains traumas.
- Proposer des thérapeutiques restauratrices des dents traumatisées ou prothétiques des dents traumatisées et/ou expulsées.

- **Questionnaire final d'évaluation des connaissances** – 15 min.
- **Audit clinique selon les recommandations de la HAS** – 120 min.
- **Conclusion** – Fiches de synthèse et références bibliographiques à télécharger - 10 min..
- **Questionnaire d'évaluation** – Retour des participants sur la formation.

MODALITÉS PRATIQUE

	Inscription en ligne uniquement sur www.adfpdc.fr à partir du 19/01/2026
	Frais d'inscription : 540 € TTC
	Durée : 10 heures. <ul style="list-style-type: none">❖ 4 heures d'évaluation des pratiques personnelles.❖ Grille d'audit à remplir en début et fin de formation.❖ 6 heures de formation à suivre à son rythme et à compléter avant la date de fin de session.
	Accessibilité : Vous avez des besoins spécifiques qui nécessitent une adaptation de nos services sur les plans pédagogiques, matériel, technique ou humain ? Nous vous invitons à contacter par mail notre service accessibilité accessibilite@adf.asso.fr

Contact

contact@adfdpc-formation.fr

01.58.22.17.20

PRISE EN CHARGE



- ❖ Les **CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX** (installés ou remplaçants thésés) et/ou **SALARIÉS DE CENTRES DE SANTÉ CONVENTIONNÉS, EXERÇANT EN FRANCE** (métropole et DOM) sont éligibles à **une prise en charge par l'ANDPC de 356,40 €** (versés à ADFFPC-Formation au titre des frais pédagogiques) lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :
 - disposer du nombre d'heures nécessaires dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr)
 - être inscrit à la formation auprès d'ADFDPC-Formation.
 - être inscrit à la formation auprès de l'ANDPC.
 - suivre la formation dans son intégralité.
 - remplir à l'issue de la formation l'attestation sur l'honneur de participation.Après sa formation, le praticien **percevra une indemnisation de 88 € versée par l'ANDPC** sur son compte.
- ❖ Pour les **SALARIÉS HOSPITALIERS**, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.